



Bellevigne-en-Layon

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Marché en procédure adaptée

Réhabilitation du commerce de Faye d'Anjou

Numéro de Marché : 2026-T-01



Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON

4 Place de la Mairie - THOUARCE - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Tél : 02 41 54 15 15

Courriel : mairie@bellevigneenlayon.fr

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Bellevigne-en-Layon

4 place de la Mairie

Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Téléphone : 02.41.54.15.15

Adresse internet : <https://www.bellevigneenlayon.fr/>

E-Mail : mairie@bellevigneenlayon.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Réhabilitation du commerce de Faye d'Anjou - Réhabilitation du commerce de Faye d'Anjou

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

30, rue Albert LEBRUN

Faye-d'Anjou

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Code NUTS : FRG02

CPV global à la consultation

CPV principal : 45262700-8

CPV additionnel 1 : 44115800-7

CPV propre à chaque lot

lot n° 1 : CPV principal : 39715000-7

lot n° 2 : CPV principal : 45443000-4

lot n° 3 : CPV principal : 45420000-7

lot n° 4 : CPV principal : 45261213-0

lot n° 5 : CPV principal : 45421000-4

lot n° 6 : CPV principal : 44112300-1

lot n° 7 : CPV principal : 45431100-8

lot n° 8 : CPV principal : 45442100-8

lot n° 9 : CPV principal : 45421146-9

lot n° 10 : CPV principal : 09310000-5

lot n° 11 : CPV principal : 45330000-9

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n° 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE

Lot n° 2 GROS-OEUVRE / RENFORCEMENT STRUCTUREL

Lot n° 3 CHARPENTE BOIS ET PETITS TRAVAUX DE COUVERTURE

Lot n° 4 MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE

Lot n° 5 MENUISERIES INTERIEURES

Lot n° 6 CLOISONS DOUBLAGES

Lot n° 7 REVETEMENT CARRELAGE / FAIENCE

Lot n° 8 PEINTURE / REV. MURAUX / REV. DE SOLS

Lot n° 9 PLAFONDS SUSPENDUS

Lot n° 10 ELECTRICITE - CHAUFFAGE

Lot n° 11 PLOMBERIE SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE/RAFFRAICHISSEMENT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de **25 semaines** non compris les périodes de préparation et congés payés.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %
Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Pour tous les lots : L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site facultative

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	50 points
VALEUR TECHNIQUE	50 points
Pour les lots 01 - 02 et 03	
<i>Moyens Humains dédiés au présent chantier</i>	15 points
<i>Mode opératoire et organisation de chantier, spécifique à l'opération pour tenir le planning</i>	15 points
<i>Signature et engagement sur le Planning DCE</i>	20 points
<i>Fiches techniques (Pdf) des produits mis en œuvre sur le chantier</i>	Non noté
Pour les lots 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 09 - 10 et 11	
<i>Moyens Humains dédiés au présent chantier</i>	15 points
<i>Mode opératoire et organisation de chantier, spécifique à l'opération pour tenir le planning</i>	10 points
<i>Signature et engagement sur le Planning DCE</i>	15 points

Modalités de mise en œuvre des critères

1. Critère **PRIX DES PRESTATIONS**

Apprécié au vu des informations suivantes : La méthode de jugement du critère prix sera la suivante : une fois les offres anormalement basses rejetées : (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre analysée) x 50

2. Le critère **VALEUR TECHNIQUE** est défini par les sous-critères qui suivent :

Apprécié au vu des informations suivantes : appréciée au regard des éléments demandés dans le mémoire technique

2.1. Sous-critère Moyens Humains dédiés au présent chantier

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le cadre de réponse

2.2. Sous-critère Mode opératoire et organisation de chantier, spécifique à l'opération pour tenir le planning

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le cadre de réponse

2.3. Sous-critère Signature et engagement sur le Planning DCE

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le cadre de réponse

2.4. Sous-critère Fiches techniques (Pdf) des produits mis en œuvre sur le chantier

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le cadre de réponse

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2026-T-01

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/03/2026

Date limite de réception des offres : 27/04/2026 à 12 : 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Par mandat administratif et virement bancaire.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes

Introduction des recours : Conformément à la réglementation, vous pouvez contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du tribunal administratif de Nantes :

- Soit un recours en référé pré contractuel avant la signature du marché, conformément aux articles L.551-1, L.551-12 du code de justice administrative,

- Soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 du même code,

- Soit un recours en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. »

Service pour renseignements sur recours

Greffe du tribunal administratif de Nantes

6 allée Gloriette
BP 24111
44040 NANTES CEDEX
Tél: 0240994600
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse Internet (URL): www.telerecours.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.